

## CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2021-2022 du CSSDM

Mardi 25 janvier 2022, 19 h à 21 h 30

Rencontre visioconférence, Zoom

<b>Présents</b>	Beudet, Diane Bond, Catherine Contant, Marie Coulibaly, Kiléka D'Amours Bélanger, Ève Desjardins, Sophie Dion, Jacinthe	Doiron, Lucille (départ 20 h) Laforest, Benoît Ledoux, Richard Léveillé, Claudine Ménard, Marie-Claude Ouellet, Anie Roby, Geneviève Saumur, Dominique
<b>Absents :</b>	Chandonnet, Dominique Couture, Marilou Delaroche, Dominique	Firoud, Sadia (prise de note) Liotard, Brigitte Poirier, Nathalie

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
1	<p><b>Mot de bienvenue et tour de table</b></p> <p>Mme Coulibaly, présidente du CCSEHDAA, constate que le quorum est atteint. Elle souhaite la bienvenue aux membres et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 04.</p>			
2	<p><b>Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Mme Coulibaly se questionne si M. Sévigny fait encore partie du CCSEHDAA. M. Laforest annonce que M. Martin Sévigny, directeur de l'école de la Lancée, ne siègera plus au CCSEHDAA. M. Provost, directeur de l'unité des écoles spécialisées du CSSDM, nommera sous peu un remplaçant(e).</p> <p><b>Modifications :</b></p> <p>Mme Coulibaly propose de retirer le point 6 de l'ordre du jour. Après discussion avec Mme Saumur concernant les comités de travail transport et service de garde, et étant donné qu'elles n'étaient pas au fait que M. Sévigny ne faisait plus partie du CCSEHDAA, il a été impossible d'arrêter un moment de rencontre. Le rapport ne pourra donc pas être présenté aux membres du CCSEHDAA. Ce point sera repris lors de la prochaine rencontre.</p> <p>M. Laforest présente un nouveau membre du CCSEHDAA, Mme Marie Contant. Mme Contant est vice-présidente à l'APPM. Elle s'occupe aussi de tous les enjeux EHDAA et elle siège au comité paritaire EHDAA avec M. Laforest. Elle devait être accompagnée, ce soir, d'une autre enseignante. Toutefois, l'enseignante qui avait été choisie est enceinte et elle a été retirée de son milieu de travail. Elle ne pourra donc pas siéger aux comités du CSSDM. Le processus pour sélectionner un(e) nouveau(elle) enseignant(e) sera mis en place prochainement. Mme Contant s'excuse d'avoir manqué la première rencontre du comité. L'invitation avait été envoyée à la mauvaise adresse courriel.</p>	<p>Sur la proposition de Mme Saumur et appuyé par M. Ledoux, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.</p>		<p><b>Sophie Desjardins :</b> Reporter le point 6 à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
3	<p><b>Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2021</b></p> <p><b>Présences et absences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Madame Beaudet était absente à la rencontre du 23 novembre 2021. La modification a été apportée.</li> <li>▪ Madame Doiron était présente jusqu'à la fin de la rencontre du 23 novembre 2021.</li> </ul> <p><b>Point 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modification de la présentation de Mme Marie-Claude Ménard :</b> Mme Ménard a démissionné de son poste d'éducatrice en service de garde du CSSDM. Elle fait une maîtrise en relation industrielle santé-sécurité du travail depuis 2 ans. Elle est auxiliaire en enseignement à l'UdeM et elle fait également du maintien à domicile comme emploi. Mme Ménard est en processus d'embauche pour travailler comme inspectrice au CNESST. Elle est mère de 4 enfants.</li> <li>▪ <b>Modification à la présentation de Mme Diane Beaudet :</b> Étant à l'Université pour suivre un cours, Mme Beaudet ne pouvait être présente à cette rencontre.</li> </ul> <p><b>Point 9.1</b> Sur la proposition de Mme Ménard, appuyée par Mme Bond, Mme Coulibaly est réélue à la présidence du CCSEHDAA.</p> <p><b>Point 9.2 Vice-présidence</b> Mme Roby propose Mme Bond à la vice-présidence. Mme Delaroche appuie la proposition.</p>	<p>Sur la proposition de Mme Bond, appuyée par Mme Léveillé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.</p>		<p><b>Sophie Desjardins :</b> Apporter les correctifs au procès-verbal du 23 novembre 2021.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
4	<p><b>Suivi du procès-verbal du 23 novembre 2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Point 5 (page 4) – Mme Sophie Desjardins :</b> Envoyer le lien de l'ITA pour les formations gratuites offertes aux parents. Les informations en lien avec ces formations ont été envoyées comme convenu.</li> <li>▪ <b>Point 7.1 (page 5) – M. Benoît Laforest et Mme Kiléka Coulibaly :</b> Approcher les différents responsables des comités (représentativité des parents du CCSEHDAA au sein des différents comités du CSSDM). M. Laforest a approché le comité de l'environnement. La représentante du CCSEHDAA sera invitée à la prochaine rencontre. Le comité de vigie des services de garde se tiendra bientôt. L'invitation sera envoyée prochainement aux parents qui ont été nommés par le CCSEHDAA pour siéger à ce comité. Mme Coulibaly signale que les comités institutionnels n'ont toujours pas repris.</li> <li>▪ <b>Point 7 (page 7) – M. Benoît Laforest :</b> Présenter les statistiques du ministère de l'Éducation. La présentation sera réalisée au cours de la présente rencontre. L'animation est prévue au point 8 de la présente rencontre.</li> <li>▪ <b>Point 8 (page 8) – Mme Sophie Desjardins :</b> Mettre le document de régie interne du CCSEHDAA et la liste des membres à jour sur le site du CCSEHDAA. Comme convenu, la liste des membres a été mise à jour sur le site du CCSEHDAA.</li> <li>▪ <b>Point 11 (page 11) – Mme Sophie Desjardins :</b> Faire parvenir le document « L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ». Le document a été envoyé comme convenu.</li> <li>▪ <b>Point 11 (pages 13 et 14) – M. Benoît Laforest :</b> Faire parvenir les résultats du vote des membres du CCSEHDAA en lien avec la répartition des montants résiduels des mesures 30810-1 et 30810-2.</li> </ul>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Les résultats ont été transmis à Mme Fleury ainsi qu'aux membres du comité de la répartition des ressources du CSSDM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Point 15 (page 15) – Mme Sophie Desjardins :</b> Ajouter un point dans les prochains ordres du jour « <b>Suivi du procès-verbal</b> ». Ce point sera placé à la suite du point « <b>Adoption du procès-verbal</b> ». Le point a été ajouté à l'ordre du jour de la rencontre du 25 janvier 2022.</li> </ul>			
5	<p><b>Présentation du plan d'action santé mentale par Josée Lajoie</b></p> <p>M. Laforest fait la présentation de Mme Josée Lajoie, psychologue au Service à l'élève (SÀÉ) du CSSDM. Mme Lajoie est la responsable du dossier santé mentale et bien être au CSSDM. Elle participe à la mise en place du comité d'action sur la santé mentale positive et le bien-être en partenariat avec Mme Audrey-Ann Journault et Mme Garine Papazian-Zohrabian.</p> <p>Le but de la présentation est de permettre aux parents d'avoir une perspective de ce qui sera mis de l'avant et soutenu par les milieux scolaires en lien avec le plan d'action. La réussite éducative et la persévérance scolaire sont fortement liées à la santé mentale et au bien-être.</p> <p>Le premier objectif du plan d'action vise à favoriser le bien-être des élèves et du personnel. Les actions mises en place, pour le moment, sont de l'ordre de la promotion et la prévention (mesures universelles). D'autres volets seront développés dans le futur. L'école est un milieu de vie qui peut soutenir et favoriser une bonne santé mentale.</p> <p><b>3 axes principaux au plan d'action 2021-2022 :</b></p> <p>Le plan d'action 2021-2022 vise à <b>promouvoir</b> et à avoir une compréhension commune en matière de bien-être et de santé mentale à l'école. Il vise à <b>accompagner</b> les écoles dans la mise en œuvre de leur plan d'action local structuré en lien avec la stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école (mesure 15022-bien être). Enfin, il vise à <b>déployer</b> un continuum d'activités et d'outils de développement professionnel pour le</p>		La présentation du plan d'action santé mentale sera déposée sur le Teams du CCSEHDAA.	<b>Sophie Desjardins :</b> Déposer la présentation du plan d'action santé mentale sur le Teams du CCSEHDAA.

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>personnel scolaire et différencié selon les rôles et responsabilités. Des outils sont disponibles aux enseignants et au personnel scolaire. La cible est la réussite éducative des élèves.</p> <p>Le contenu intégral est disponible dans le document de présentation. Il sera mis à la disposition des membres du CCSEHDAA. Mme Ménard s'interroge si le CSSDM utilise la norme entreprise en santé.</p> <p>Étant donné que le dossier de Mme Lajoie touche au volet santé mentale chez les élèves, et non celle du personnel du CSSDM, cette norme n'est pas rattachée au plan d'action qui est présenté. Toutefois, Mme Lajoie précise que c'est le SGPDC du CSSDM a le mandat de voir au bien-être et à la santé mentale du personnel du CSSDM.</p> <p>Mme Beudet souligne l'importance de la vision de l'école communautaire, de la collaboration avec les organismes et elle rappelle l'importance de travailler dans un continuum de services et avec tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant. Mme Beudet a l'impression que ces éléments ont été mis de côté dans le plan d'action.</p> <p>Mme Lajoie souligne que le plan d'action a été conçu pour présenter des actions très spécifiques et leur implantation. Le plan d'action ne détaille pas tout ce qui se fait déjà et tous les objectifs rattachés à une vision plus globale. Plusieurs autres éléments sont touchés par d'autres plans d'action, par d'autres dossiers institutionnels et par d'autres acteurs.</p> <p>Mme Beudet craint que le fait de ne pas avoir inclus tous les éléments dans le plan d'action ait pour conséquence qu'ils seront oubliés.</p> <p>M. Laforest complète en mentionnant que la dimension communautaire fait partie du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSDM.</p> <p>Mme Saumur s'inquiète de la charge de travail qui incombe aux enseignants qui sont déjà surchargés et qui seront appelés à mettre en place le plan d'action. Mme Saumur souligne l'importance de la prévention, mais</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>elle note la difficulté à identifier les élèves ayant des troubles de santé mentale et à obtenir des services pour les soutenir. Plusieurs écoles ont de la difficulté à recruter des intervenants (exemple : psychologues, psychoéducateurs, etc.).</p> <p>M. Laforest rappelle qu'il s'agit d'un plan préventif et non d'un plan d'intervention curatif. Au niveau du déploiement des services éducatifs complémentaires offerts au CSSDM, il y a en ce moment des postes à pourvoir (psychoéducation et psychologie). Toutefois, des actions sont menées dans le but de répondre aux besoins. Des équipes d'intervention se déploient dans les écoles et des professionnels interviennent en priorité pour répondre aux besoins des élèves lorsque des demandes sont réalisées par des directions d'établissements scolaires. Le CSSDM travaille également avec les CIUSS pour les différents programmes offerts aux jeunes.</p> <p>Mme Lajoie nomme que les outils ont été pensés et adaptés en fonction de la charge de travail des enseignants. Ces outils sont simples et accessibles. Mme Lajoie mentionne aussi l'idée de l'implantation de programmes en partenariat ce qui enlève une lourdeur au niveau de l'implantation et de la sélection d'activités.</p> <p>M. Laforest rappelle qu'il y a 700 professionnels au sein du CSSDM. Tous les membres du personnel scolaire sont appelés à contribuer dans le cadre des différentes actions mises en place.</p>			
6	<p><b>Plan de contingence</b> Un retour en classe a été établi pour l'ensemble des élèves depuis lundi dernier. La priorité est de mettre en place tous les moyens pour maintenir les écoles et les classes ouvertes.</p> <p>Au CSSDM, il a été demandé à chaque établissement scolaire, et aux services centralisés, de se doter d'un plan de contingence pour suppléer aux absences des membres du personnel scolaire. La priorité est donnée au remplacement du personnel enseignant.</p>		Plan de contingence du CSSDM	<b>Benoît Laforest :</b> Faire parvenir le plan de contingence du CSSDM aux membres du CCSEHDAA.

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Le CSSDM a élaboré un plan de contingence, qui comporte huit étapes, pour le personnel enseignant.</p> <p>M. Laforest rappelle qu'il y a déjà en place, dans toutes les écoles, des plans de remplacement pour les membres du personnel enseignant ou du service de garde. Le plan de contingence s'applique pour les absences de courtes durées (moins de 10 jours) pour le personnel enseignant. Quand une école n'arrive pas à remplacer ses enseignants, malgré qu'elle ait mis en place son plan de remplacement et son plan de contingence, une demande sera réalisée vers les services centralisés pour avoir accès à des ressources humaines (exemple : Services à l'élève du CSSDM). Les membres du personnel de ce service seront mis à la disposition des établissements, et ce, selon l'expertise recherchée par ces dernières. Cent membres du personnel se sont déjà portés volontaire pour intervenir au sein des classes.</p> <p>Un plan de contingence, comportant cinq étapes, a également été mis en place pour le remplacement des membres du personnel non enseignant (personnel de soutien, techniciens et éducateurs en service de garde, concierges, etc.).</p> <p>Mme Saumur soulève un point concernant le formulaire d'enquête d'antécédents judiciaires à remplir par les parents qui souhaitent être bénévoles. Pour les parents qui ne sont pas employés au CSSDM, l'envoi du formulaire doit se faire par courrier régulier. Le délai est jugé trop long. Un autre moyen aurait-il pu être privilégié?</p> <p>M. Laforest fait savoir qu'un suivi sera fait au niveau du SGPDC pour trouver une voie plus rapide pour faire parvenir plus rapidement ledit formulaire.</p> <p>Mme Ménard s'interroge par rapport au soutien offert aux enfants à défis particuliers en milieu régulier. Elle-même a vécu une expérience difficile dernièrement. Elle souligne que les enfants priorités dans le plan de contingence sont les élèves HDAA en écoles spécialisées.</p> <p>M. Laforest précise que dans une école régulière, la direction ira chercher la ressource spécialisée pour répondre aux besoins des élèves HDAA (exemples : enseignant disponible, psychoéducateur, orthophoniste,</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>etc.) Ces ressources seront sollicitées avant de faire appel à des parents volontaires. Dans l'application du plan de contingence du CSSDM, les élèves HDAA en milieux spécialisés sont priorités.</p> <p>Mme Ménard souhaiterait que ce point soit repris et veut s'assurer que les enfants reçoivent des services adéquats.</p> <p>Mme Coulibaly signale à tous les membres que les parents membres de CÉ ne pourront pas être parents bénévoles (selon la LIP). Cette situation ne s'applique pas pour les parents qui sont sur l'OPP de l'école de leur enfant ou qui siègent au CCSEHDAA.</p> <p>M. Laforest s'interroge sur l'origine de cette information. Mme Coulibaly fait savoir que cela provient du MEQ.</p>			<p><b>Sophie Desjardins :</b> Faire parvenir l'information en lien avec le fait que les parents des CÉ ne peuvent être bénévoles dans le cadre des remplacements.</p>
7	<p><b>Présentation portant sur la diplomation par Benoît Laforest</b></p> <p>M. Laforest fait une présentation qui a déjà été faite à la séance de l'administrateur de la tutelle le 24 novembre 2021. Ce qui est rapporté est le résultat de diplomation comparant les élèves du secteur régulier versus les élèves HDAA. La distinction est faite entre les filles et les garçons. Des objectifs sont souvent adressés aux garçons et d'autres fois aux filles.</p> <p>Au regard du taux de diplomation, il est à noter que les filles réussissent plus que les garçons.</p> <p>Mme Ménard s'interroge sur le fait que les garçons réussissent moins bien que les filles.</p> <p>M. Laforest précise que l'écart entre les garçons et les filles peut être dû au fait qu'il y ait plus de garçons HDAA que de filles.</p> <p>Concernant les objectifs, Mme Beudet souhaiterait savoir si la pandémie aura des impacts sur les taux de diplomation des élèves.</p>		<p>Le diaporama de la présentation portant sur la diplomation</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Pour M. Laforest, la question reste posée. Les analyses statistiques des deux dernières années sont atypiques et il est difficile pour le moment de répondre à cette question. Il serait même hasardeux de faire des comparaisons entre les autres cohortes. Certes, les répercussions risquent d'avoir des impacts à plus long terme.</p> <p>Mme Roby se demande si les élèves en modification sont inclus dans ces statistiques</p> <p>M. Laforest déclare qu'ils ne le sont pas. Dans la présentation, il est question d'élèves HDAA qui suivent le PFEQ ou qui obtiennent une qualification (FMS et FPT).</p> <p>Mme Bond se demande comment les cibles sont déterminées.</p> <p>M. Laforest mentionne que le but est de déterminer des cibles réalistes. Les attentes sont différentes d'un CSS à l'autre. En règle générale, les taux d'améliorations visés varient entre 10% et 15%. Ce qui est important ce sont les stratégies qui seront mises en place afin que les élèves réussissent davantage.</p> <p>Mme Saumur s'interroge sur la diminution de la proportion d'élèves entrant au secondaire à treize ans</p> <p>M. Laforest considère qu'il y a peut-être eu une souplesse due à la pandémie, au regard des critères d'admissibilité au secondaire. Il fait remarquer que cela fait deux ans qu'il n'y a pas eu d'épreuve en sixième année. Le jugement de l'enseignant faisant foi. Les enseignants ont donc été invités à s'assurer que le PFEQ était bien assimilé par les élèves. Suivre cette cohorte durant les cinq prochaines années indiquera si le taux de diplomation va être significatif.</p>			
8	<p><b>Planification du calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2021-2022</b></p> <p>La demande est d'avoir davantage de disponibilités. Mme Coulibaly rappelle que Mme Desjardins a des cours les lundis et les jeudis. Elle mentionne aussi que la présence de M. Laforest et de Mme Desjardins est importante, car il ne s'agit pas d'un comité exclusif aux parents.</p>		Calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2021-2022	

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Madame Ménard pourrait parfois arriver un peu en retard en raison de ses cours.</p> <p>Mme Coulibaly rappelle que tous les membres manqueront plus au moins une ou deux réunions au cours de l'année. Il importe d'avoir une certaine flexibilité.</p> <p>Mme Saumur suggère qu'il y ait toujours un moment déterminé par exemple dernier mardi du mois. Elle propose de fixer des rencontres en fonction des personnes principales en soutien : la présidente, M. Laforest et Mme Desjardins.</p> <p>Mme Coulibaly suggère de passer au vote pour choisir entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un calendrier fixe.</li> <li>▪ Un Doodle après chaque rencontre avec des journées changeantes.</li> </ul> <p>Madame Coulibaly mentionne que si des dates fixes sont arrêtées, il pourrait y avoir des imprévues et elles pourraient parfois être appelées à changer.</p> <p><b>Vote pour le calendrier fixe</b> : 10 personnes votent pour cette proposition.</p> <p>Mme Ménard propose que les dates soient déterminées pour quatre mois et non pas pour l'année (en raison de ses sessions universitaires).</p> <p>Mme Coulibaly rappelle que nous allons tenter d'accommoder tout le monde, mais qu'il est important de faire preuve de flexibilité. Il reste peu de rencontres d'ici la fin de l'année et deux options ont été proposées pour le vote.</p> <p>Mme Roby mentionne qu'il pourrait être intéressant, pour l'année prochaine, d'arrêter un calendrier avec des journées variables afin de répondre aux besoins de tous. Le fait d'arrêter un calendrier pourrait être facilitant pour l'organisation des membres.</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Mme Ménard rappelle qu'il avait déjà été déterminé, à la dernière séance, que les rencontres se feraient la deuxième semaine de chaque mois.</p> <p>Mme Coulibaly demande aux membres si l'alternance entre le mardi et le mercredi conviendrait aux membres. Tous les membres du comité sont en accord. Mme Coulibaly rappelle que si une date doit être changée en cours d'année, un Doodle pourrait être envoyé aux membres.</p> <p>Après discussion, les dates qui accommoderaient tous les membres ont été fixées. Voici les dates des prochaines rencontres :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mercredi : 9 février 2022</li> <li>2. Mardi : 8 mars 2022</li> <li>3. Mercredi : 13 avril 2022</li> <li>4. Mardi : 10 mai 2022</li> <li>5. Mercredi : 8 juin 2022</li> </ol> <p>Mme Ménard demande à M. Laforest s'il peut y avoir un conflit si, par exemple, des éléments en lien avec les finances ou si des décisions doivent être proposées au sein du CCSEHDAA.</p> <p>M. Laforest mentionne que les mesures financières qui sont apportées au comité de répartition des ressources ne sont pas prévues dans un calendrier. Il n'y a donc pas de planification à long terme. M. Laforest va tenter de faire coïncider les consultations. Il pourrait être aussi possible de faire parvenir les informations aux membres par courriel (mesures et différentes options) pour consultation. Toutefois, M. Laforest précise qu'il veut privilégier la consultation lors des rencontres.</p>			<p><b>Sophie Desjardins :</b> Faire parvenir les dates des prochaines rencontres aux membres du CCSEHDAA.</p>
9	<p><b>Questions diverses</b></p> <p>Mme Coulibaly, ainsi que Mme D'Amours Bélanger, ont participé à un documentaire en lien avec le rapport de M. Camille Bouchard : <i>Un Québec toujours fou de ses enfants?</i> Mme Coulibaly souligne que plusieurs</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	capsules ont été réalisées. Elles ont participé à la capsule en lien avec les enfants à besoins particuliers. Elles ont tenté de démontrer que lorsqu'ils sont bien entourés et encadrés par des équipes-école et par des intervenants passionnés, les choses peuvent se régler, bien aller ou continuer à bien aller.			<b>Sophie Desjardins :</b> Faire parvenir le lien du documentaire aux membres du CCSEHDAA.
11	Fermeture de la séance : La séance est levée à 9 h 26			

Prise de notes : Sadia Firoud